



# Prolèmes de succession après une occupation illégale

Par **toutenkamion**, le **21/03/2015** à **19:46**

Bonjour. Mon grand père maternel est décédé il y a une trentaine d'années, il était propriétaire d'une maison et d'un terrain à Marseille. Il avait 3 filles, dont la dernière survivante est ma mère, 83 ans. A sa mort le fils d'une de ses filles, mon cousin donc, à occupé la maison sans aucun titre de propriété, avec l'accord tacite du reste de la famille. Il a payé les impôts fonciers pendant toutes ces années et d'après lui, par ce fait, la maison et le terrain lui reviennent donc de droit à lui et, plus tard, à ses enfants. Existe t-il un recours pour que ma mère qui est la dernière héritière directe puisse récupérer cette maison légalement? Merci de votre réponse.